

Vous êtes lycéen ou étudiant en licence

Étudiant(e) en L2 ou L3, vous envisagez de vous orienter vers les métiers de l'éducation et de l'enseignement ?

Dès la licence, commencez à vous professionnaliser !

Suivez les modules de pré-professionnalisation PPM2E et EFME



Le PPM2E (Projet Professionnel vers les Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation) pour découvrir les métiers de l'enseignement et de l'éducation, appréhender l'environnement de ces métiers, réaliser des stages en établissement, vous préparer aux concours de l'enseignement.

L'EFME (Enseigner le Français et les Mathématiques à l'École) pour découvrir les métiers de l'enseignement en L2 et L3 et s'initier à l'enseignement du français et des mathématiques.

En savoir plus

Contact : Corinne BOITEL

Intégrez le dispositif des Assistants d'Éducation (AED)



Depuis la rentrée 2019-2020, le Ministère de l'Éducation Nationale propose pour les étudiants de L2 le dispositif des Assistants d'Éducation (AED).

Il permet une entrée progressive dans le métier de professeur, par un accompagnement et une prise de responsabilités progressive. Les contrats, signés par les établissements de l'Éducation Nationale, durent 3 ans, de la L2 au M1.

Dans l'académie d'Amiens, ils s'adressent :

Aux étudiants de L2 de toutes les disciplines intéressés par l'enseignement dans le 1er degré (écoles maternelles ou élémentaires)

Aux étudiants de L2 inscrits en licence d'anglais, allemand, espagnol, lettres modernes, mathématiques et sciences physiques intéressés par l'enseignement de ces disciplines dans le 2nd degré (collèges ou lycées)

Contenu :

En L2 : Observation en classe, participation à l'encadrement de «devoirs faits» (au collège) ou aide aux leçons (en primaire)

En L3 : Co-interventions plus systématiques

En M1 : Gestion de classe en responsabilité avec appui d'un professeur-tuteur

Temps de travail : 8 heures par semaine dans le primaire, 6 heures par semaine en collège, sur 36 semaines

Rémunération : 693 € nets en L2, 963 € en L3, 980 € en M1, cumulables avec la bourse du CROUS

En savoir plus

Contact au Rectorat d'Amiens : pre-professionalisation@ac-amiens.fr

Quelle licence choisir pour devenir professeur ?

Quel master choisir pour devenir professeur ?

Comment s'organise le Master MEEF ?

Quelle est la différence entre CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP ?

Quelle est la différence entre concours externe, interne et troisième concours ?

Qu'est-ce que l'agrégation ?

Y a-t-il un nombre de postes déterminé à l'avance par concours ?

Quels sont les taux de réussite aux concours des années précédentes ?

Peut-on choisir entre enseigner en école maternelle ou en élémentaire ? Ou entre collège ou lycée ?

Une fois le concours réussi, puis-je choisir mon établissement d'affectation ?